
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE
de

SAINT-GERMAIN-LAVAL

77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 15 Avril 2016

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 13 AVRIL 2016**

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, AUGE Elisabeth, TELLIER Aline, BOTREL Dominique, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, Messieurs FAGIS Christophe, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, MARTIN Olivier, TYCHENSKY Jean, Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Madame BONHOMME Florence, représentée par Monsieur FONTAN Michel,
- Madame LE BEUX Véronique, représentée par Monsieur AUTHIER Bernard,
- Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude,
- Madame ARNOUT Florence, représentée par Monsieur MADELENAT François,

Absents : Monsieur DUDILLIEU Dany, Madame DUHAMEL Nathalie

Secrétaire de séance : Madame TELLIER Aline

Madame le Maire indique qu'en affaires et questions diverses sera vu un point supplémentaire :

- Frais de scolarité – Année scolaire 2015/2016.

Elle demande aux conseillers présents s'il y a d'autres questions diverses :

Monsieur MARTINEZ répond qu'il n'a pas de questions diverses, mais souhaite faire une remarque sur l'envoi un peu tardif des documents budgétaires pour la réunion de ce soir.

Monsieur AUTHIER souligne que ces mêmes documents lui ont été remis lors de la réunion de la Commission Finances la semaine dernière.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 17 FEVRIER 2016

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal Public du 17 Février 2016.

2 – CONTRAT IMAGINE'R GIE COMUTITRES – Année 2016/2017

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune a passé, avec le Groupe Industriel et Commercial Comutitres qui gère la carte Imagine'R, un contrat permettant de subventionner à hauteur de **31,00 €** (trente et un euros) par carte, le coût du transport des collégiens et lycéens de Saint-Germain-Laval pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- de maintenir le montant de la subvention de la Commune à la somme de 31,00 € par carte,
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégué à signer le nouveau contrat pour l'année scolaire 2016/2017.

3 – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT – Année 2016

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'autoriser Madame le Maire ou son délégué à signer la convention pour l'année 2016 entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Saint-Germain-Laval pour le Fonds de Solidarité Logement.

Madame le Maire rappelle que, dans un souci d'équité, l'assemblée départementale a choisi, en séance du 23/11/2012, un nouveau mode de calcul permettant une meilleure répartition du soutien aux Seine-et-Marnais en difficulté au titre de leur logement. En conséquence, la cotisation de 3€ par logement social est remplacée, à compter de 2013, par une participation de 30 centimes d'euros par habitant pour toute commune de plus de 1.500 habitants. La population de Saint-Germain-Laval au 1^{er} Janvier 2016 était de 2.888 habitants, cela représente donc la somme de 866 €.

Monsieur MADELENAT fait une remarque quant à la somme versée par la commune de Saint-Germain-Laval qui a son quota de logements sociaux.

Madame le Maire répond que la nouvelle répartition financière permet à toutes les communes de payer, alors qu'au préalable les communes payaient leur participation en fonction du nombre de logements sociaux. La répartition était donc moins équitable par rapport aux communes qui ne possédaient pas de logements sociaux.

Monsieur HUSSON indique qu'une proposition pourrait être émise, à savoir obtenir une réduction pour les communes qui possèdent leur quota de logements sociaux.

Le Conseil refuse, à la majorité (11 voix Contre et 10 voix Pour), de signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2016 entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval, dans la mesure où elle a toujours contribué à la construction de logements sociaux (45 nouveaux logements en 2015).

4 – TARIF RESTAURANT SCOLAIRE POUR LES ENFANTS AYANT UN P.A.I.

Madame le Maire rappelle au Conseil les tarifs de restauration scolaire mis en place depuis le 06 Juillet 2012 (inchangés à ce jour) :

TARIFS DES CANTINES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

T1 Revenus inférieurs à 15.400 € // T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 €
T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

Nbre d'enfants	COMMUNE			HORS COMMUNE
	T 1	T 2	T 3	Tarifs
1	3,35 €	3,65 €	4,00 €	4,00 €
2 et plus	2,95 €	3,25 €	3,60 €	3,60 €

Il convient d'y ajouter un tarif pour les enfants ayant un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) qui fréquentent les cantines scolaires.

Le PAI est un document qui permet, à la demande des familles, d'autoriser la prise de médicaments au sein de l'école et de proposer tous les aménagements nécessaires à l'enfant. Ce dispositif permet une continuité dans la scolarisation des enfants qu'ils soient malades, atteints d'une pathologie chronique ou

d'une allergie alimentaire. Ce document est signé par le Directeur de l'Etablissement, l'Enseignant, les parents de l'enfant, le médecin scolaire et le Maire.

En ce qui concerne les services municipaux, il est demandé une décharge signée des parents pour dégager la responsabilité des encadrants.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, un forfait unique de surveillance à 2,95 €.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le Compte de Gestion 2015 du receveur (Monsieur SAMBRAS du 01/01/2015 au 31/12/2015).

Les comptes du Compte de Gestion 2015 font apparaître pour l'exercice 2015 :

- un excédent d'Investissement de 55.289,78 €
- un excédent de Fonctionnement de 280.147,09 €.

Cela nous donne donc un résultat final de clôture 2015 :

- Déficit d'Investissement : -223.769,29 €
 - Excédent de Fonctionnement : 319.991,25 €
- ⇒ Résultat final de 96.221,96 €.

Le Conseil approuve, à l'unanimité (21 voix Pour), le Compte de Gestion 2015.

6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Bernard AUTHIER, 1^{er} Adjoint, pour la présentation et l'approbation du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2015.

Monsieur AUTHIER indique qu'à la clôture de l'exercice 2015, les comptes font apparaître un déficit de 223.769,29 € en section d'Investissement et un excédent de 319.991,25 € en section de Fonctionnement.

Ces chiffres sont identiques au Compte de Gestion 2015 dressé par le Receveur.

Les restes à réaliser sont de 99.700 € en dépenses d'Investissement et de 106.621,99 € en recettes d'Investissement.

Cela nous donne donc un résultat final de 103.143,95 €.

Le Conseil approuve, à l'unanimité (20 Voix Pour – Madame le Maire ne prenant pas part au vote), le Compte Administratif 2015.

7 – AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire indique qu'au vu des résultats énoncés précédemment, il convient de procéder aux écritures suivantes :

- Affectation de 216.847,30 € au 1068 (recettes d'Investissement)
- Inscription de 103.143,95 € en R002 (recettes de Fonctionnement)

Le Conseil décide, à l'unanimité, l'affectation du résultat présenté, comme ci-dessus.

8 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non-bâti) : 76,57
- CFE : 0

Le produit attendu sera donc de 1.156.939 €.

Comme les années précédentes (depuis 2001), il n'y a pas d'augmentation de ces taux de la part de la Commune.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, comme indiqué ci-dessus.

Monsieur MADELENAT souhaite savoir si des abattements pour des personnes handicapées ont été votés et, dans la négative, à quel moment de l'année, cela doit être fait ?

Monsieur FONTAN répond que cette question avait été évoquée, il y a 2 ans, à la demande d'un particulier.

Monsieur MARTINEZ indique que ces délibérations doivent être prises au mois d'Octobre.

Madame le Maire précise que, suite à cette demande de dégrèvement il y a 2 ans, le Conseil n'avait pas retenu cette option à l'époque. Cette question sera donc évoquée en Septembre prochain.

9 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver le Budget Primitif Commune pour l'année 2016, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2.529.063,25 € (pour mémoire en 2015 : 2.402.919,00€)

Recettes : 2.529.063,25 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 796.813,69 € (pour mémoire en 2015 : 877.746,34 €)

Recettes : 796.813,69 €

Monsieur MARTINEZ fait une remarque quant au chapitre 012 où il trouve que la somme mentionnée (1.135.000 €) est trop élevée par rapport aux mandats émis dans la charge du personnel en 2015, à savoir 1.095.000 €. Il aurait été bien de réduire cette somme et de la basculer en section d'Investissement pour réduire le montant de l'emprunt envisagé (120.000 €).

Monsieur AUTHIER précise qu'il a déjà répondu à cette question lors de la Commission Finances. La charge de personnel sera surveillée, mais il est préférable de laisser la somme inscrite à cette hauteur car l'on ne peut prévoir à ce jour si, sur la période hivernale, la Commune aura besoin ou non de faire déneiger les routes, ... Ce qui engendra obligatoirement des heures supplémentaires du Personnel qu'il faudra bien payer. De plus, il rappelle les règles budgétaires : le basculement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement est simple, alors que l'inverse est plus difficile.

Monsieur MARTINEZ demande également des explications quant à la somme indiquée en électricité (140.000 €). Il pensait que cette somme serait moindre.

Monsieur AUTHIER indique que cette ligne budgétaire sera également surveillée. Il précise que les 4 plus gros établissements consommateurs bénéficient depuis peu d'un nouveau contrat qui devrait permettre à la Commune de faire des économies (moins chers à l'abonnement et à la consommation).

Monsieur MADELENAT demande des explications quant à l'emprunt de 120.000 €. Il souhaite savoir quels sont les travaux concernés par cet emprunt ?

Monsieur FONTAN répond que cet emprunt permet de couvrir tous les travaux prévus en Investissement. Il précise que les établissements financiers ne fonctionnent plus par opérations, mais par blocs de travaux.

Monsieur AUTHIER indique qu'à l'heure actuelle, les taux d'intérêt sont très bas, donc très intéressants.

Monsieur TYCHENSKY fait remarquer que, dans le cadre des budgets, tous les travaux quels qu'ils soient, doivent être inscrits au Budget. Il indique que les trottoirs de Saint Pierre sont donc inscrits et prévus dans le budget.

Le Conseil approuve, à la majorité (17 voix Pour, 4 Abstentions [M. MARTINEZ, M. MADELENAT, M. LE GOFF, Mme ARNOUT, Conseillers d'Opposition]) le Budget Primitif Commune pour l'année 2016.

Détails des subventions

Madame le Maire cède la parole à Monsieur AUTHIER :

- Centre Communal d'Action Sociale : 16.000,00 €
- Association 100 Familles : 700,00 €
- Association A.C.Ju.S.E. : 100,00 €
- A.C.S.G. : 1.000,00 €
- Archerie de Pontville : 300,00 €
- Broderie Points Comptés : 300,00 €
- CESAL Montereau Mouche 77 : 300,00 €
- Club de l'Age d'Or : 1.200,00 €
- Collège André Malraux : 60,00 €
- Collège Paul Eluard : 2.520,00 €
- Collège Pierre de Montereau : 30,00 €
- Comité des Fêtes : 5.000,00 €
- COS du Personnel Communal : 2.850,00 €
- Club d'Echec « Le Roi Mat » : 300,00 €
- ESL Saint Germain Football : 14.200,00 €
- Gymnastique Club Saint-Germain-Laval : 4.200,00 €
- Judo Club Saint-Germain-Laval : 5.000,00 €
- Karatedo Shotokan : 1.100,00 €
- Les Cousettes de St'Germ : 400,00 €
- LEZARTISTES : 300,00 €
- SAINT-GERM VTT : 300,00 €
- Tennis Club St Germain- Laval : 1.000 €
- Divers : 925,00 €

Monsieur MARTINEZ demande des explications quant à la subvention allouée au Club de l'Age d'Or. Avec les modes de calcul, pour quelles raisons, le Club n'a pas eu plus.

Monsieur AUTHIER répond que le budget n'est pas élastique et que la Commission a décidé de faire un effort envers les Clubs qui accueillent des enfants. Le Club de l'Age d'Or avait fait une demande de 1.500 € et ils ont obtenu 1.200 €.

Monsieur MARTINEZ demande le nombre d'adhérents de ce Club.

Monsieur AUTHIER répond que le Club compte 189 adhérents.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

10 – FRAIS DE SCOLARITE – Année scolaire 2015-2016

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer les frais de scolarité des élèves résidant sur la Commune et fréquentant les établissements extérieurs à la Commune et, inversement, au titre de l'année 2015/2016.

L'Amicale des Maires du Canton a délibéré sur cette question le 26 Juin 2015 et a préconisé une participation de 550,00 € (Pour mémoire : 460,00 € pour l'année scolaire 2014/2015).

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- rembourser aux communes extérieures les frais scolaires des enfants de Saint-Germain-Laval qui y sont scolarisés,
- demander aux communes d'origine, le remboursement des frais relatifs à leurs enfants scolarisés dans nos groupes scolaires,
- fixer la participation à 550,00 € par élève.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La parole est donnée au public :

Madame MARTEAU indique que VEOLIA est intervenue par rapport au trou sur la Rue Jean Jaurès, mais que cela ne change rien, car ils n'ont fait que remblayer, sans régler le problème.

Monsieur AUTHIER va rappeler la Société.

Madame MARTEAU demande qui a donné ordre de raboter les bas côtés de la Rue de la Fontaine Froide car cela n'a pas été fait correctement.

Monsieur MARTINEZ demande si une personne suit les travaux au niveau de la Commune ?

Madame le Maire répond que Messieurs AUTHIER et FAGIS contrôlent les travaux faits sur la Commune. Elle donne la parole à Monsieur FAGIS pour des explications.

Monsieur FAGIS répond que ces travaux ont été exécutés par les Services de la CC2F. Pour faciliter l'écoulement des pluies, il est fait des saignées sur les bas-côtés. En cas de fortes pluies, l'eau ne stagne donc plus sur la route et s'évacue dans les champs.

Madame MARTEAU indique qu'effectivement lorsqu'il pleut, les cailloux vont aussi dans les champs.

Monsieur DIEUX souhaite connaître la tendance des effectifs dans les deux établissements scolaires.

Madame VIRIN répond que les effectifs sont à la baisse. Une fermeture de classe est envisagée sur l'Ecole de Courbeton, mais un comptage des élèves aura lieu en Septembre avant toute décision de fermeture. Elle rappelle qu'il y a eu une fermeture de classe sur l'Ecole Maternelle en 2015.

Monsieur DIEUX demande ce que les résultats du recensement effectué dernièrement ont donné.

Madame le Maire donne la parole à Madame SABARD qui a été coordonnateur communal pour le recensement. Elle indique que les résultats définitifs ne seront connus que fin 2017.

Les résultats du recensement 2016 feraient apparaître un résultat de « 2.743 habitants », sans compter la population comptée à part (résidence secondaire, étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études). Ce chiffre reste donc à être confirmé par les services de l'INSEE. De mémoire, le recensement de 2011 donnait une population recensée de 2.798 avec une population comptée à part de 68. Chaque année, les services de l'INSEE font une estimation avec un rapport avec les naissances, les décès, les personnes qui quittent la commune et celle qui arrivent. Pour l'année 2016, nous avons une population municipale de 2.821, une population comptée à part de 67, soit une population totale de 2.888.

Monsieur MARTINEZ remarque que la résidence du Clos Vauban n'a donc pas amené de population supplémentaire.

Madame le Maire répond qu'effectivement une partie de la population a été déplacée. Certaines personnes « âgées » ont quitté leurs maisons pour aller dans les appartements et certains jeunes ont quitté la résidence des parents. La population semblerait rester stable, il faut attendre les résultats définitifs de l'INSEE.

Séance close à 21h30.